

Rachat de 567 magasins Leader Price par Aldi : la Commission renvoie le dossier à l'Autorité

Publié le 09 juin 2020

De dimension européenne, l'opération de rachat de 567 magasins Leader Price par Aldi devait en principe être examinée par la Commission européenne. Toutefois les parties ont demandé, comme le leur permet le règlement européen n° 139/2004, son renvoi à l'autorité de concurrence française, considérant que celle-ci était mieux placée pour l'examiner.

La Commission a estimé que les conditions du renvoi de l'opération devant l'Autorité de la concurrence étaient remplies, l'Autorité de la concurrence étant la mieux placée pour étudier l'opération au regard notamment de l'impact national de l'opération et de son expérience pour examiner des opérations de concentration dans ce secteur.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 9 juin 2020

[Consulter le communiqué](#)